

## **Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

### **Commune de WAMBRECHIES**

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

L'Etablissement Public Administratif VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, dont le siège social sis 175 rue Ludovic Boulieux 62408 BETHUNE, a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un centre de transit de sédiments non dangereux non inertes Pont du Vert Galant – Rive gauche à WAMBRECHIES (59118).

Les activités envisagées sont soumises à :

- enregistrement au titre de la législation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- autorisation et déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA).

Comme le prévoit la législation, en accord entre le pétitionnaire et les services de l'État, le dossier est instruit selon la procédure d'autorisation environnementale.

Cette demande sera soumise à enquête publique **en mairie de WAMBRECHIES pendant trente-quatre jours consécutifs, soit du 8 octobre 2020 à 9h00 au 10 novembre 2020 à 17h00.**

Le dossier d'enquête se compose notamment des études d'impact et de danger, d'une note de présentation non technique, de l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) et les éléments de réponse à cet avis transmis le 29 mars 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur les sites internet :

- des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>,
- dédié au registre numérique : <https://www.registredemat.fr/sitedetransitdesedimentswambrechies>.

Le public pourra formuler ses observations :

- par voie électronique, en les consignnant directement sur le site internet dédié au registre numérique : <https://www.registredemat.fr/sitedetransitdesedimentswambrechies> ou au travers de l'adresse courriel dédiée à ce dossier : [sitedetransitdesedimentswambrechies@registredemat.fr](mailto:sitedetransitdesedimentswambrechies@registredemat.fr),
- par écrit en les consignnant sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de WAMBRECHIES aux heures habituelles d'ouverture au public,
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale en mairie de WAMBRECHIES (2 place du Général de Gaulle - CS 30024 – 59874 WAMBRECHIES CEDEX) à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

**Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur internet.**

M. LY SIN CHENG, conseiller en formation continue, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de WAMBRECHIES, au lieu de consultation du dossier, **les jeudi 8 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, jeudi 22 octobre 2020 de 14h00 à 17h00, mardi 3 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 et mardi 10 novembre 2020 de 14h00 à 17h00.**

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouvertures de la Préfecture du Nord 12 rue Jean Sans Peur à LILLE (**uniquement sur rendez-vous** du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30).

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Vincent ROUSSEAU, chef de la cellule Etudes et Grands Travaux 3 – Tél : 03.20.17.04.37 – Courriels : [Vincent.rousseau@vnf.fr](mailto:Vincent.rousseau@vnf.fr) et/ou [egt3.dt-npdc@vnf.fr](mailto:egt3.dt-npdc@vnf.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2020>, à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de WAMBRECHIES pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.